



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 102033

### Texte de la question

Mme Jacqueline Irlès attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la création et le développement de sociétés de taxis « *low cost* ». En effet le protocole d'accord « Alliot-Marie » de mai 2008, qui portait entre autres sur la clarification du champ d'application des activités de taxi et transports particuliers de personnes, devait préserver l'équilibre entre les acteurs économiques de ce secteur d'activité, et assurer une concurrence loyale. Or, aujourd'hui, la multiplication des sociétés dites « *low cost* », pourrait remettre en cause la pérennité des sociétés de taxi. Au vu de ces circonstances, elle demande que soit envisagée une révision du dit protocole d'accord, pour éviter toute concurrence déloyale et ainsi assurer la viabilité des deux secteurs d'activité.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Jacqueline Irlès](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 102033

**Rubrique :** Taxis

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mars 2011, page 2176

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)